

# Les Infos de Base

mercredi 10 novembre 2010  
volume 13, numéro 45  
ISSN 1492-0670



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 45 du 10 novembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 novembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 45 du 10 novembre 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 44 du 6 novembre 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 novembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43 du 27 octobre 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 23 octobre 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 23 du 10 novembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 novembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 23 du 10 novembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 novembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 octobre 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 octobre 2010.

Dans son édition de novembre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 735 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 octobre 2010.

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3 Du nouveau dans Accès Légal : *Code de procédure des assemblées*
- 4 Du nouveau Chez Gaudet Éditeur : produits sur format papier

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin hors du Québec qui donnent ouverture au permis et au certificat de spécialiste du Collège des médecins du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 15-09-10, (2010) 142 G.O. 2, 4356], nouveau.

*Règlement sur la délivrance d'un permis et d'un certificat de spécialiste du Collège des médecins du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 15-09-10, (2010) 142 G.O. 2, 4364], nouveau.

*Règlement sur les spécialités médicales*, [R.R.Q., c. C-26, D. 914-2010 du 03-11-10, (2010) 142 G.O. 2, 4351], nouveau.

*Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 1.17.

*Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, D. 894-2010 du 27-10-10, (2010) 142 G.O. 2, 4349, a. 1.

*Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec*, [R.R.Q., c. **L-0.1**, r. 1], aa. 4, 10.

*Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec — Modifications*, Avis du 19-03-10, (2010) 142 G.O. 1, 122, aa. 1, 2.

*Règlement sur les actes professionnels qui, suivant les conditions et modalités*

*qui y sont déterminées, peuvent être posés par des personnes autres que des médecins*, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 1], titre, aa. 1, 3-7, 8 (A), 9 (A), 10-13.

*Règlement modifiant le Règlement sur les actes professionnels qui, suivant les conditions et modalités qui y sont déterminées, peuvent être posés par des personnes autres que des médecins*, D. 915-2010 du 03-11-10, (2010) 142 G.O. 2, 4353, aa. 1-9.

*Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec*, [R.R.Q., c. M-9, r. 20], remplacé.

*Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin hors du Québec qui donnent ouverture au permis et au certificat de spécialiste du Collège des médecins du Québec*, Décision du 15-09-10, (2010) 142 G.O. 2, 4358, a. 43.

*Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois du Saguenay—Lac-St-Jean*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 9456 du 26-10-10, (2010) 142 G.O. 2, 4379], nouveau.

*Règlement des producteurs acéricoles sur le formaldéhyde*, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9457 du 27-10-10, (2010) 142 G.O. 2, 4380], nouveau.

*Règlement des producteurs acéricoles sur l'utilisation de la formaldéhyde*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 21], remplacé.

*Règlement des producteurs acéricoles sur le formaldéhyde*, Décision 9457 du 27-10-10, (2010) 142 G.O. 2, 4380, a. 3.

*Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois du Saguenay—Lac-St-Jean*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 127], remplacé.

*Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois du Saguenay—Lac-St-Jean*, Décision 9456 du 26-10-10, (2010) 142 G.O. 2, 4379, a. 10.

*Règlement sur les contributions des producteurs de bovins*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 146], a. 3.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bovins*, Décision 9458 du 26-10-10, (2010) 142 G.O. 2, 4381, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **C-3**, a. 39.15.

*Loi d'exécution du budget de 2009*, L.C. 2009, ch. 2, a. 245 (partie);

*Loi sur l'emploi et la croissance économique*, L.C. 2010, ch. 12, aa. 1889, 1890.

*Loi sur les produits dangereux*, L.R.C. 1985, ch. **H-3**, ann. I.

*Décret modifiant l'annexe I de la Loi sur les produits dangereux (revêtements)*, DORS/2010-225 du 21-10-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2067, aa. 1-3.

*Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, L.R.C. **1985 (2e suppl.)**, ch. **32**, aa. 10.1, 39.

*Loi sur l'emploi et la croissance économique*, L.C. 2010, ch. 12, aa. 1797, 1820 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. 1985, ch. **A-2**.

*Règlement de l'aviation canadien*, DORS/96-433, Partie I de la sous-partie 3 de l'annexe II de la partie VI, a. 602.32.

*Règlement modifiant le Règlement de l'aviation canadien (Parties I et VI — Limites de vitesse au décollage)*, DORS/2010-219 du 21-10-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2019, aa. 1, 2.

*Loi sur la Société canadienne des postes*, L.R.C. 1985, ch. **C-10**.

*Règlement sur les machines à affranchir*, DORS/83-748, abrogé.

*Règlement sur les machines à affranchir (2010)*, DORS/2010-220, a. 17.

*Règlement sur les machines à affranchir (2010)*, DORS/2010-220 du 21-10-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2023, nouveau.

*Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

*Règlement sur les aliments et drogues*, C.R.C., ch. 870, aa. G.02.001.2, G.02.003, G.02.003.2, G.02.003.3, G.02.003.5, G.02.003.8, G.02.003.9,

G.02.011-G.02.011.2, G.02.014, G.02.015, G.02.018, G.02.024, G.02.025, G.02.026, G.03.001, G.03.017, G.03.017.2, G.03.017.3, G.04.003, G.04.004, G.04.004.2, G.04.004.3, G.05.003, J.01.002, J.01.003.2, J.01.007, J.01.007.2, J.01.007.3, J.01.007.5, J.01.007.8, J.01.007.9, J.01.012-J.01.012.2, J.01.023, J.01.025, J.01.027.

*Règlement correctif visant le Règlement sur les aliments et drogues*, DORS/2010-222 du 21-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2035, aa. 1-35.

*Loi sur les produits dangereux*, L.R.C. 1985, ch. **H-3**.

*Règlement sur les vêtements*, DORS/2005-109, aa. 4, 5, 8.

*Règlement modifiant le Règlement sur les vêtements*, DORS/2010-224 du 21-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2061, aa. 1-3.

*Loi sur les Indiens*, L.R.C. 1985, ch. **I-5**.

*Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes*, DORS/97-138, ann. I.

*Arrêté modifiant l'Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes (Chemainus)*, DORS/2010-228 du 22-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2090, a. 1.

*Loi sur le pilotage*, L.R.C. 1985, ch. **P-14**.

*Règlement sur le tarif de l'Administration de pilotage de l'Atlantique*, 1996, DORS/95-586, a. 11, ann. 2, 4, 6.

*Règlement modifiant le Règlement sur le tarif de l'Administration de pilotage de l'Atlantique*, 1996, DORS/2010-244 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2127, aa. 1-8.

*Loi sur les terres territoriales*, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Edézhzié (Horn Plateau))*, TR/2008-102, abrogé.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Edézhzié (Horn Plateau))*, TR/2010-84, a. 5.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Premières nations du Dehcho)*, TR/2008-103, abrogé.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Premières nations du Dehcho)*, TR/2010-83, a. 5.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Premières nations du Dehcho)*, TR/2010-83 du 10-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2179, nouveau.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Edézhzié (Horn Plateau))*, TR/2010-84 du 10-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2185, nouveau.

*Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, L.R.C. **1985 (2<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **32**.

*Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite de la Presse canadienne*, DORS/2009-183, abrogé.

*Règlement de 2010 sur la capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite de la Presse canadienne*, DORS/2010-245, a. 20.

*Règlement de 2010 sur la capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite de la Presse canadienne*, DORS/2010-245 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2133, nouveau.

*Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, L.C. **1996**, ch. **19**.

*Règlement sur les stupéfiants*, C.R.C., ch. 1041, aa. 2, 8.3, 9, 9.2, 9.4, 9.6, 9.9, 9.9.1, 13-13.2, 16, 19, 24, 27, 28, 46, 48, 49, 56, 57, 59, 60, 69, 73.

*Règlement correctif visant le Règlement sur les stupéfiants*, DORS/2010-221 du 21-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2028, aa. 1-18.

*Règlement sur les benzodiazépines et autres substances ciblées*, DORS/2000-217, aa. 1, 2, 4, 10, 19, 20, 21, 22, 24 (A), 25, 26, 28, 29, 30 (A), 31, 34, 35 (A), 36, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 47, 51, 55, 58, 59, 60, 62 (A), 66, 67 (A), 70, 71, 72, 73 (A), 74, 77 (A), 78, 79, 80, 81.

*Règlement correctif visant le Règlement sur les benzodiazépines et autres substances ciblées*, DORS/2010-223 du 21-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2044, aa. 1-43.

*Loi de 2001 sur la marine marchande*

*du Canada*, L.C. **2001**, ch. **26**.

*Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, DORS/2008-120, a. 16, ann. 2, 3, 5, 6, 7, 8.

*Règlement modifiant le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, DORS/2010-226 du 21-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2068, aa. 1-30.

*Règlement sur l'identification et le suivi à distance des bâtiments*, DORS/2010-227 du 21-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2081, nouveau.

*Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, L.C. **2003**, ch. **22**, art. **12 et 13**.

*Règlement concernant l'emploi pour une durée déterminée à Statistique Canada dans le cadre du recensement*, DORS/2010-147, titre, aa. 1, 2.

*Règlement modifiant le Règlement concernant l'emploi pour une durée déterminée à Statistique Canada dans le cadre du recensement*, DORS/2010-243 du 28-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2123, aa. 1-3.

*Décret d'exemption concernant l'emploi pour une durée déterminée à Statistique Canada dans le cadre du recensement et de l'enquête nationale*, TR/2010-81 du 10-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2173, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## **Du nouveau dans Accès Légal: Code de procédure des assemblées**

Un nouvel ouvrage s'ajoute à la liste de nos publications avec notre édition de juin. Le **Code de procédure des assemblées** de Maître Michel Filion est l'outil essentiel pour assurer le bon déroulement d'une assemblée délibérante.

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le **Code de procédure des assemblées** est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en décembre 2010.

## Chez Gaudet Éditeur : produits sur format papier

***Code civil du Québec -- Accès aux règles***,  
Me Michel Fillion, Saint-Hubert, Gaudet Éditeur ltée, 2010, 1202 p. Prix de vente suggéré par l'éditeur 40\$.

Il s'agit d'un Code civil annoté qui vous permet de repérer facilement:

- les règles relatives à un sujet particulier, grâce aux rubriques détaillées et aux index
- les règles qui les complètent, grâce aux liens entre les articles
- celles qui y dérogent, grâce aux rubriques Exceptions
- les matières ou personnes à qui elles peuvent aussi s'appliquer, grâce aux rubriques sur le champ d'application des règles
- les groupes de règles qui ont priorité sur d'autres, grâce aux tableaux sur la hiérarchie des règles
- les règles de prescription
- les règles de preuve
- les règles applicables aux conjoints
- les règles exigeant une sûreté
- les renvois à la publicité des droits ou à l'administration du bien d'autrui

***Table analytique du Code civil du Québec***,  
Me Michel Fillion, Saint-Hubert, Gaudet Éditeur ltée, 2010, 120 p. Prix de vente suggéré par l'éditeur 10\$.

Les règles du Code civil demeurent en grande partie inaccessibles sans outil de référence pour aider à les repérer et à les comprendre. Notre table des matières superdétaillée vous guide dans ce dédale de règles grâce à des rubriques soigneusement choisies qui complètent celles du Code. Grâce à près de quatre milliers de rubriques, elle facilite l'accès à tout le contenu du Code et aide à la compréhension des règles en question.

La table permet ainsi, à partir d'une subdivision du Code déjà connue, de trouver les règles précises recherchées. C'est une démarche qui va du général au particulier. D'un côté, vous gardez sous vos yeux la structure détaillée d'un ensemble de règles et, d'un autre côté, vous prenez connaissance de règles précises dans le Code. Ainsi, vous passez d'une règle à l'autre sans perdre de vue le système de règles en question.

La table permet même, dans plusieurs cas, de clarifier le champ d'application des règles. C'est notamment le cas en matière de tutelle au mineur ou au majeur et en matière de succession.

Vous pouvez garder sous vos yeux les articles auxquels la table réfère tout en passant, côte à côte, dans votre Code civil de tout éditeur, d'un article à l'autre.

***Cavaliers juridiques du Code civil*** et  
***Cavaliers juridiques du Code de procédure civile***.

Il s'agit d'un ensemble de signets pour ces lois. Ces étiquettes sont le complément idéal aux codes de tous les éditeurs. Ils permettent de repérer rapidement les principales sections de ces lois. Prix de vente suggéré par l'éditeur 5\$.

Ces nouveaux produits sont disponibles chez votre libraire et en vente directe chez Gaudet Éditeur ltée. Essai de 30 jours sans obligation disponible pour nos livres.